

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Vente
Commune de
Mende / SASU
BOUSQUET
HOLDING

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 22 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de Février, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux : 33
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 25
▪ représentés : 8
▪ absent : 0

Etai^{ent} présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
15 Février 2022

Par procuration : Madame Elizabeth MINET-TRENEULE (Madame Marie PAOLI), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Adjointes ; Monsieur Nicolas TROTOUIN (Madame Valérie TREMOLIERES), Madame Catherine THUIN (Madame Ghalia THAMI), Monsieur Thierry JACQUES (Madame Régine BOURGADE), Madame Catherine COUDERC (Monsieur Alain COMBES), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Bruno PORTAL (Madame Fabienne HIERLE), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :
01 mars 2022

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Monsieur Christophe LACAS expose :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Par délibération du 28 Juin 2021, la commune de Mende a cédée à la SCI URBENBER dont le gérant est M. Bernard BOUSQUET la parcelle BP 54 située à Lou Chausse au 3, Impasse du Merle rieur.

Aujourd'hui, l'acte n'étant pas encore signé et toutes les conditions initialement prévue à la vente étant maintenues, la société BOUSQUET HOLDING dont le représentant est M. Benjamin BOUSQUET achète ladite parcelle tout en conservant strictement l'objectif initial qui vise le seul développement économique de l'entreprise.

Vu l'estimation du service des domaines, il est aujourd'hui proposé :

- **DE CEDER à la SASU BOUSQUET HOLDING**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle la parcelle suivante :

Propriétaire	Parcelle	Surface	Prix
Commune de Mende	BP 54	1682 m ²	100.920,00 € HT

- **DE REPORTER ET ANNEXER** à la présente délibération les servitudes liées aux installations de météo France mais aussi la servitude de passage de canalisation accordée aux Cts GERBAL.
- **D'AUTORISER** la vente de la parcelle BP 54 par la Commune de Mende à la SASU BOUSQUET HOLDING. Frais notariés à la charge de cette dernière.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de MENDE, 7, Allée Paul Doumer.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le :
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Mende, le 24 février 2022
Le Maire,
Laurent SUAU



COPIE

Direction générale des Finances
Publiques
France Domaines

Aix en Provence, le 28 août 2017

Références à rappeler :

V/Réf. :

Affaire suivie par : D.Vioux

Tél. : 04 42 95 90 01

Objet : Servitudes souhaitées sur la parcelle à restituer

P.J. : plan

Les mesures météorologiques répondent à des critères d'exigences en terme de qualité environnementale, sur une échelle allant de 1, très bon à 5, mauvais .

La station de Mende a actuellement une qualité environnementale de 3 sur 5. Afin de maintenir cette valeur, nos exigences en terme de construction sont les suivantes :

les mesures sont prises à partir du pied du mat anémométrique (mat vent) .

Dans le rayon de 20 mètres, qui est sur notre terrain , pas de construction possibles .

dans un rayon compris entre 20 m et 40 mètres à partir du mat, pas de construction au dessus de 4m50

dans un rayon compris entre 40 m et 60 mètres à partir du mat vent, pas de construction au dessus de 6 m

dans un rayon au delà de 60 m, pas de construction au dessus de 8 m.

ci -joint un schéma explicatif
sur le schéma joint

le mat vent est positionné et marqué d un X

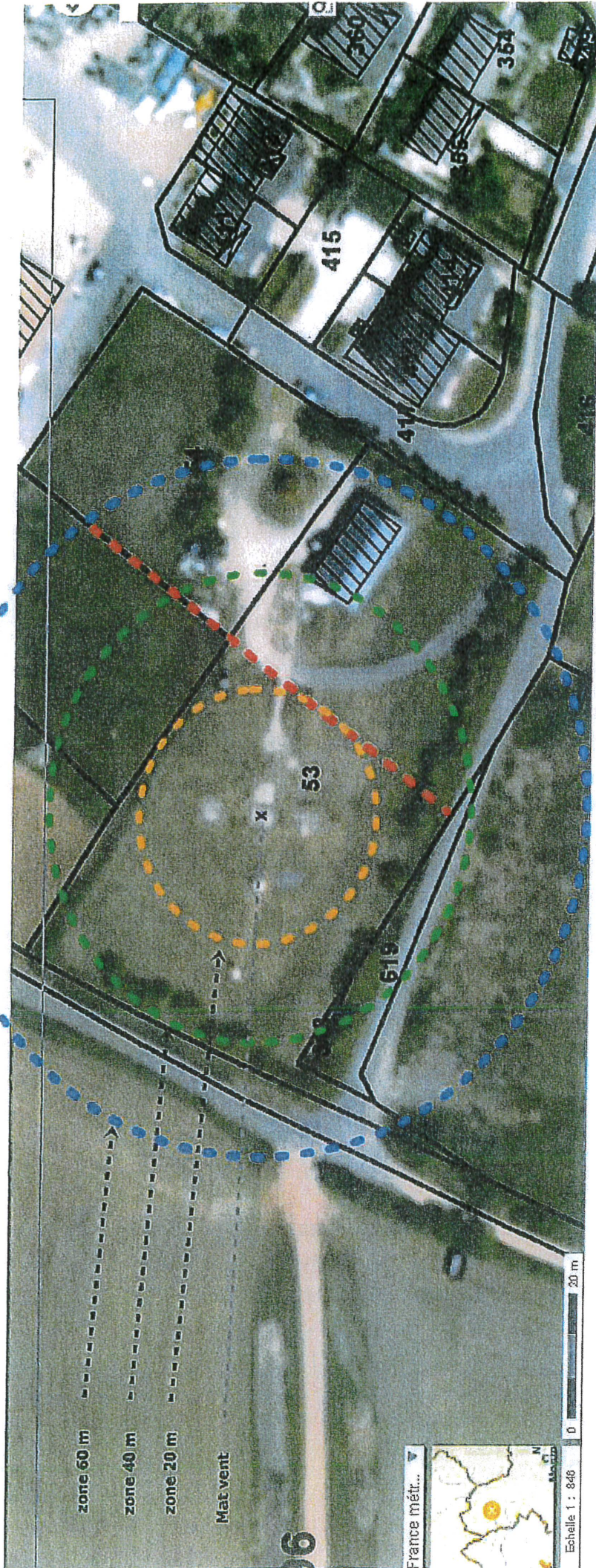
le cercle orange correspond à la limite de 20 m

le cercle vert , à la limite des 40 m

le cercle bleu à la limite des 60 m

le trait rouge symbolise la limite de notre parcelle .

(le plan est fourni à titre informatif, les distances sont à recalculer en cas de construction)



zone 60 m

zone 40 m

zone 20 m

Mat vent

France métr...

Echelle 1 : 848

0 20 m



LEGENDE :

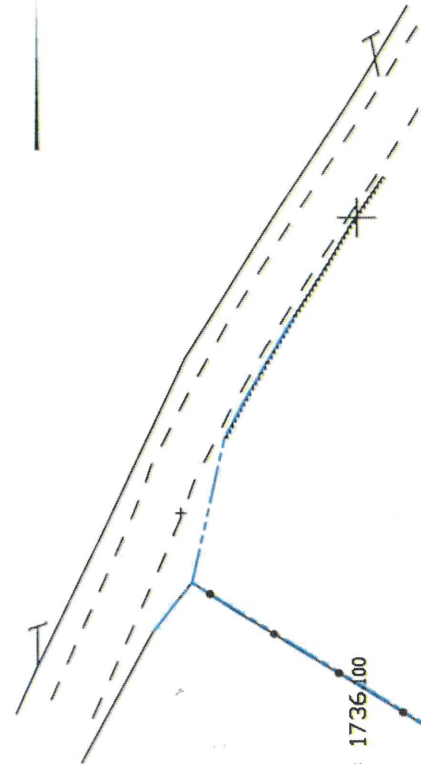
+ Station du levé
- - - Application cadastrale

BP n° 55 Référence cadastrale

8.42 Cote Périmétrique

▨ Servitude pour réseaux et canalisations
Fonds servant : parcelle BP n° 54 (propriété de la Commune de MENDE)
Fonds dominant : parcelles BP n° 805, 806, 807 et 808 (propriété consorts GERBAL)

NOTA : Les limites obtenues par application du plan cadastral (Application cadastrale) ne sont pas opposables aux propriétaires contigus. Pour le devenir elles devront faire l'objet d'une opération de bornage contradictoire.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

COMMUNE DE MENDE

Chabrits - Section BP n° 54

PLAN DE REPERAGE DE LA SERVITUDE

Echelle 1 / 500



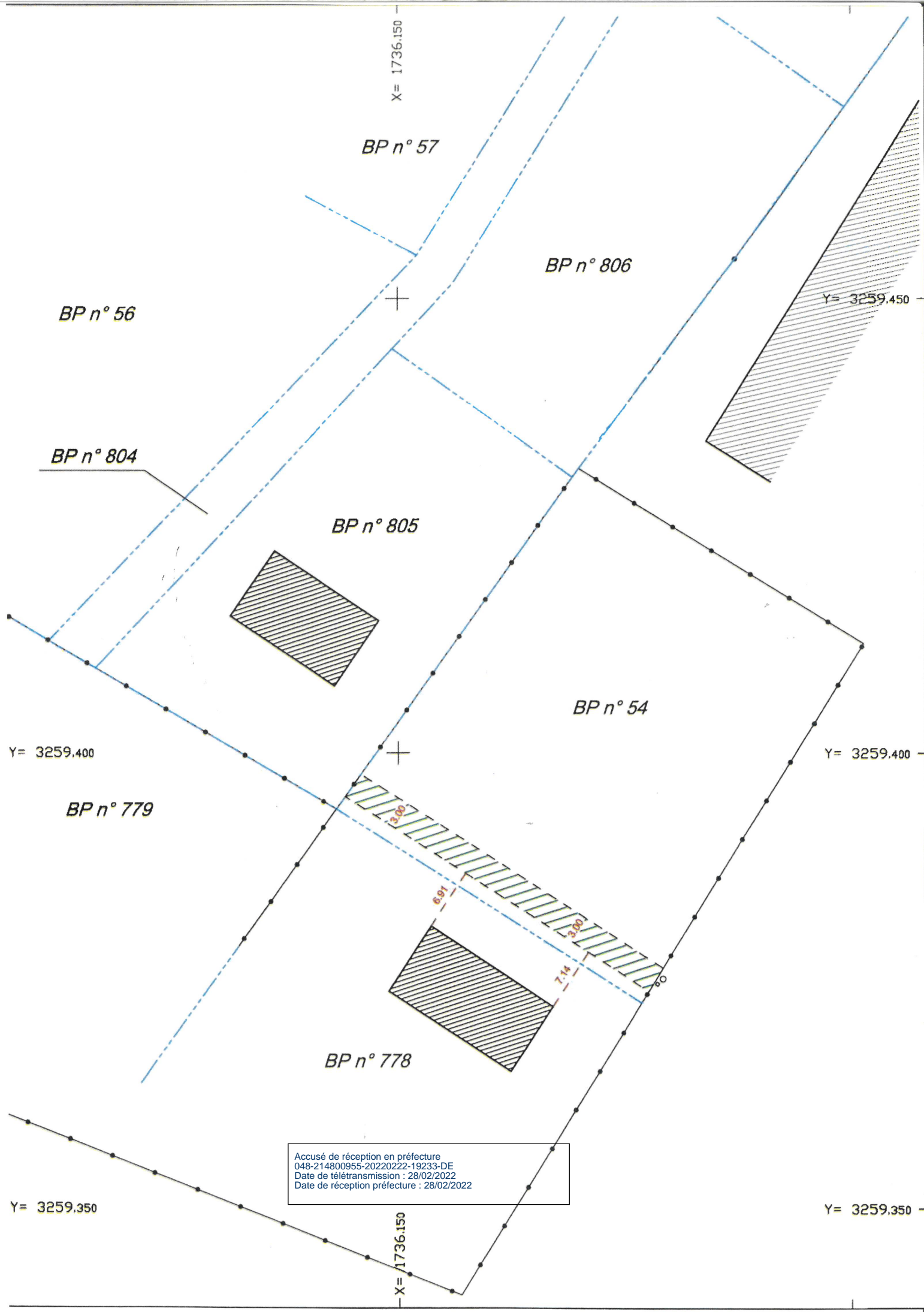
Indice	Date	Référence : N° 57 / 17
0	18 mars 2019	Relevé sur le terrain
1	10 avril 2019	Etablissement du document



SARL Guy BOISSONNADE - Florent ARRUFAT
Géomètres Experts Foncier DPLG Associés

5 Bd Britexte 48000 MENDE - Tél : 04 66 65 03 02
37 Avenue Foch 48300 LANGOGNE - Tél : 04 66 69 31 07
Fax : 04 66 65 60 78
e-m@il : bureau@ba-geometre.fr





Accusé de réception en préfecture
048-214800955-20220222-19233-DE
Date de télétransmission : 28/02/2022
Date de réception préfecture : 28/02/2022